

**COMMUNE NOUVELLE
LA TOUR- BLANCHE-CERCLES**

**CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU MERCREDI 14 MAI 2020**

Date de la convocation : 7 mai 2020

Nombre de membre en exercice : 21 Présents : 9 Votants : 9

Séance ordinaire du 14 mai 2020

L'an deux mil vingt le 14 mai à 18 H 30 à la salle polyvalente de La Tour Blanche

Les membres du Conseil municipal de la Commune Nouvelle dûment convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de La Tour-Blanche, sous la présidence de Monsieur Paul Malville, Maire de la commune nouvelle La Tour-Blanche-Cercles

Etaient présents (p) Absents (A) Excusés (E) - Représentés (R)

MALVILLE Paul	P	LENEUTRE Bernard	P	FARGES Raphaël	A
BONNEFOND Daniel	P	RIVET Jean-Louis	A	DANVIN Eric	A
RAYNAUD Robert	A	BERTAUD DU CHAZAUD Emmanuel	P	MICHELET Patrick	P
ROUMAILLAC Martine	A	THOMAS Jean-Marie	A	PRECIGOUT Fabienne	P
PASSIE Daniel	P	DORBEC Pascal	A	RIVET Catherine	A
PAUTROT Marielle	P	PETTS Etienne	A	BORDIER Gaëtan	A
BERTAUD DU CHAZAUD Nicole	P	FAURE Mélanie	A	TAMISIER Jean	A

Monsieur Bertaud du Chazaud Emmanuel a été désigné secrétaire de séance.

L'ordre du jour :

- Vote des budgets primitifs 2020
 - Vote des taux
 - Affectation de résultat
 - Point sur l'ouverture de l'école et de la cantine
 - Demande de subvention auprès de la Région Nouvelle Aquitaine pour l'épicerie
 - Opération épicerie assujettie à la TVA
 - Lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre pour l'épicerie
 - Heures de ménage des deux cabinets des médecins
-

- Avis des domaines pour le château «Chaume »
- Local de l'ostéopathe
- Ouverture des musées cet été
- Départ à la retraite de Marie-line
- Questions diverses

1) Vote des budgets primitifs 2020

BUDGET PRINCIPAL PREVISIONS 2020

Budget primitif principal (en dépenses et recettes)	
Fonctionnement	634.172,44 €
Investissement	544.390,69 €
Budget total	1.178.563,13 €

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT PREVISIONS 2020

Budget annexe assainissement (en dépenses et recettes)	
Fonctionnement	54.073,00 €
Investissement	525.364,94 €
Budget total	579.437,94 €

2) Vote des taux

Conformément à l'article 1636 b sexies du code général des impôts, le Conseil Municipal vote chaque année les taux des impôts locaux.

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition de chaque contribuable. Cette base est déterminée par les Services Fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

Monsieur le Maire invite l'assemblée à voter les taux d'imposition 2020 pour la commune nouvelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Fixe à

- La taxe foncière sur les propriétés bâties : 13,17 %
- La taxe foncière sur les propriétés non bâties : 65,31 %

Considérant la décision de lisser les taux de chacune des communes historiques, les taux 2020 applicables seront respectivement pour

LA TOUR-BLANCHE

- La taxe foncière sur les propriétés bâties : 12,63 %
- La taxe foncière sur les propriétés non bâties : 54,86 %

CERCLES

- La taxe foncière sur les propriétés bâties : 14,31 %
- La taxe foncière sur les propriétés non bâties : 70,20 %

3) Affectation de Résultat n-1 de la section de fonctionnement. Budget principal

Résultat de fonctionnement N-1	243.362,44
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	124.723,18
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif N-1 précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	118.639,26
C/ Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit de la ligne 002 ci-dessous)	243.362,44
D Solde d'exécution d'investissement N-1 (précédé de + ou -) D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	69.694,69
E Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 Besoin de financement Excédent de financement	-7.937,60
Besoin de financement = F = D + E	0,00
COUVERTURE DU BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D INVESTISSEMENT 1068	
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE 1068	100.000,00
REPORT EXCEDENTAIRE EN FONCTIONNEMENT 002	143.362,44

4) Point sur l'ouverture de l'école et de la cantine

Ecole

Le nombre d'élèves scolarisés à la Tour Blanche du **lundi 18 mai au vendredi 29 mai** :

13 élèves :

- 6 CP
- 2 CE2

- 1 CM1
- 4 CM2

Il y aura 11 élèves à la cantine et 5 élèves pour le transport scolaire et périscolaire

Le protocole de nettoyage CCPR prévu pour **l'école** est :

DECOMPOSITION DE LA JOURNEE	TACHES A FAIRE
Avant la rentrée des classes	Aérer pendant 15 minutes
Pendant la récréation du matin	Aérer, nettoyer et désinfecter les sanitaires et points de contact. Vérifier le savon et papier Changer les sacs poubelles
Temps méridien	Aérer, nettoyer et désinfecter les sanitaires et points de contact. Vérifier le savon et papier Changer les sacs poubelles
Pendant la récréation de l'après-midi	Aérer, nettoyer et désinfecter les sanitaires et points de contact. Vérifier le savon et papier Changer les sacs poubelles
Après la classe	Aérer, nettoyer et désinfecter les sanitaires et points de contact. Vérifier le savon et papier Changer les sacs poubelles Nettoyage des tables, tableaux et sols

Avec mise à disposition d'un produit virucide, du gel hydro-alcoolique, savon et essuie-mains jetables

Cantine :

Le nom de chaque enfant est indiqué sur les tables et restera indiquée pendant la période citée précédemment. Nous avons considéré deux parties : La partie cuisine et la partie réfectoire. Chaque secteur aura ses lingettes et outils de nettoyage au sol spécifique.

Nos deux agents disposeront de masques, gants, sur-blouses, charlottes, sur-chaussures , (lunettes- visières) *dès que nous les auront reçues. Les EPI seront utilisés pour le service des enfants et jetés ou lavés chaque jour.*

Chaque agent à une tâche définie afin d'éviter de se rapprocher.

Nous avons constitué un stock suffisant afin qu'il soit renouvelé quotidiennement et lavé quand cela est possible à + de 60°

Un protocole de désinfection est prévu afin que tables, chaises, sol, lave-mains, sanitaires soient désinfectés quotidiennement avec un virucide.

Poubelles vidées et lavées.

La synthèse

PERSONNE	POSTE	HORAIRES	PRODUITS
MARIE-LINE	CANTINE	9 H 00 à 14 H 00	4 masques Masques chirurgicaux (si besoins) Gants Tablier plastique Charlotte Sur-chaussures Lunettes ou visières Gel hydroalcoolique
CHRISTELLE	AIDE CANTINE	11 H 45 à 13 H 20	4 masques Gants Charlottes Tablier plastique Surchaussures Lunettes ou visières

			Gel hydroalcoolique
--	--	--	---------------------

Protocole cantine

Produits mis à disposition et autre	Usage	Quantité
GREEN LINE	Désinfectant hydroalcoolique toutes surfaces (Bactéricide, fongicide, Virucide) Fiche produit fourni prêt à l'emploi	2 bidons de 5 Litres
APESIN COMBI DR	Virucide répond à la norme EN 14476 toutes surfaces Fiche Protocole fourni + fiche produit à diluer	2 bidons de 5 litres
LAVETTES LAVABLES POUR LE SOL	Pour le sol du réfectoire	2
UN SEAU AVEC DEUX BACS	Pour le sol du réfectoire	
UN SEAU + SERPILLERE ESPAGNOLE	CUISINE	1 + tête du balai qui devra être changée régulièrement
LAVETTEMICROFIBRE VILEDADA	TABLES, CHAISES, SURFACES CONTACTS (une par jour) Une pour nettoyer et une pour rincer.	10 lavables à usage journalier pour le réfectoire + 10 pour la cuisine
GANTS	EPI	1 boîte de 100
MASQUES CHIRURGICAUX		10/semaine
TABLIERS LAVABLES A 60 ° TABLIERS PLASTIQUES jetables		1 paquet de 10
SURCHAUSSURES		1 paquet de 100
CHARLOTTE		1 paquet de 100
LUNETTES (en attente)		1 pour chaque personne
VISIERES		1 par personne
ROULEAU PAPIER ESSUI MAINS	Lavage des mains des enfants.	4 bobines
MOUSSE LAVE-MAINS	Lavage des mains des enfants	3 recharges
LAVETTES AU SOL		
SACS POUBELLES	Poubelles	1 rouleau de 50 sacs
POUBELLES A PEDALE	1 dans le réfectoire pour le lavage des mains 1 dans la cuisine (préparation) 1 pour jeter les gants les tabliers, etc (en attente de livraison)	
Affiche consigne lavage des mains		A voir auprès de l'école si KIT
FICHE DE PROTOCOLE SANITAIRE		

5) Demande de subvention après de la Région Nouvelle Aquitaine pour l'épicerie

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès de la Région Nouvelle Aquitaine pour l'aménagement d'une épicerie au rez-de-chaussée d'un bâtiment existant.

Le montant prévisionnel global de cette opération s'élève à 292.215,00 € HT dont le détail est le suivant :

- ✓ Travaux : 253.000,00 € HT
- ✓ Honoraires 39.000,00 € HT

Le Conseil Municipal décide :

- De solliciter une subvention auprès de la Région Nouvelle Aquitaine pour l'aménagement d'une épicerie au rez-de-chaussée d'un bâtiment existant dont le montant total des travaux s'élève à 292.215,00 € HT

Le plan de financement prévisionnel s'établit de la façon suivante :

✓ Subvention Etat (DETR)	75.900,00 €
✓ Département	63.250,00 €
✓ Region	40.000,00 €
✓ Emprunt	113.065,00 €

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

Adopte à l'unanimité

6) Assujettissement à la TVA d'un local destiné à accueillir une épicerie

Monsieur le Maire indique qu'un projet d'épicerie est en cours. Un permis de construire va être déposé prochainement afin de réaliser des travaux de transformation d'un garage/ habitation en local commercial alimentaire destiné à être loué.

S'agissant d'un immeuble de rapport, les dépenses concernées par ces travaux ne sont pas éligibles au Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA). Aussi, afin de pouvoir récupérer la TVA et sur décision de l'assemblée délibérante, les travaux peuvent faire l'objet d'une option pour leur imposition volontaire afin de permettre l'assujettissement à la TVA de ce local commercial.

Les locations d'immeubles nus des collectivités territoriales sont exonérées de la TVA, mais elles peuvent être imposées sur option. Le local ne doit pas être destiné à l'habitation et doit être utilisé pour les besoins de l'activité du preneur, dès lors que le bail fait mention de l'option.

Le local, remplit donc les critères d'assujettissement à la TVA puisque sa location fera l'objet d'un bail commercial.

L'assujettissement à la TVA pour ce local permettra à la commune de récupérer la TVA sur les travaux. En revanche, la commune devra s'acquitter d'une TVA sur les loyers perçus. Cet assujettissement à la TVA devra faire l'objet d'une demande expresse auprès de la Direction Générale des Finances Publiques.

Pour ces raisons, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'opter pour l'assujettissement à la TVA du local commercial.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valide cette proposition d'option à la TVA
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter l'assujettissement à la TVA sur les travaux d'aménagement dont la finalité est la création d'une épicerie
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents utiles.

7) Lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre pour l'épicerie

Monsieur le Maire propose de consulter plusieurs architectes pour assurer une mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre du projet d'aménagement d'une épicerie au rez-de-chaussée d'un bâtiment existant.

L'enveloppe des travaux est estimée à 250.000,00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Autorise le lancement de la consultation de plusieurs architectes
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires

8) Heures de ménage des deux cabinets des médecins

Monsieur le Maire expose que Mme Marion Pelletier, médecin au sein de la maison médicale souhaite que la commune mette à sa disposition du personnel communal pour l'entretien de deux cabinets. Elle souhaite 2 heures par semaine. Elle indique qu'elle remboursera intégralement le coût de cette mise à disposition. Elle précise que sa demande est motivée par une surcharge de travail et un manque de temps pour recruter quelqu'un.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte que soit mis à disposition un agent à raison de deux heures par semaine.
- Indique qu'une provision mensuelle sera facturée chaque mois. Une régularisation interviendra en fin d'année.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents utiles.

9) Avis des domaines pour le château « Chaume »

La commune a sollicité le service des domaines afin d'étudier la possibilité d'une éventuelle acquisition.

Il s'agit d'un bâtiment de 200 m² composé d'une habitation d'environ 120 m² et d'un local commercial de 80 m².

Le service des domaines a estimé ce bien à 186.000 €

Après discussion, il est indiqué que ce dossier sera abordé avec la nouvelle équipe.

10) Local de l'ostéopathe

Monsieur le Maire indique que Monsieur Guillaume Hegoburu, ostéopathe, nous a fait part, par courrier, de son

Intention de résilier son bail. Afin de tenir compte des 6 mois de préavis, il sera libre au 1^{er} octobre 2020.

Monsieur Gobert ayant appris la vacance du local, nous a indiqué verbalement son intérêt.

11) Ouverture des musées cet été

Monsieur le Maire souhaite savoir s'il est pertinent d'ouvrir les musées dans le contexte COVID 19.

Après discussion, il est indiqué que le tourisme pourrait être plus régional et local d'où l'intérêt d'ouvrir.

Une personne sera donc recrutée sur la période juillet et août 2020.

12) Départ à la retraite de Marie-Line

Marie-line doit partir à la retraite à la fin de l'année scolaire. Comme nous l'avons fait pour l'ensemble des agents, il faut prévoir un cadeau de départ.

Monsieur Leneutre se propose de faire une petite enquête auprès de la famille afin de savoir ce qui ferait plaisir à Marie-line

13) Questions diverses

Intervention de Monsieur Malville sur des sujets divers :

- **Salle polyvalente** : Il indique qu'il faudra prévoir l'achat de tuiles pour refaire la toiture de la salle des fêtes. Celle-ci en a grandement besoin.
- **Peupliers** Il précise également que les peupliers à côté des tourbières pourraient être vendus l'année prochaine.
- **Enfouissement du réseau de Cercles** : Il indique avoir reçu un courrier du SDE 24 précisant qu'après la visite des ouvrages d'effacement des réseaux de Cercles, un constat de manque de respect de l'arrêté technique ou de l'application de règles de l'art a été consigné à l'

Intervention de Monsieur Bonnefond :

- **Cuisine de Cercles** : il indique qu'il faudra prévoir l'aménagement de la cuisine de Cercles.

Fin de la réunion à 21 h 00